

Commissaire à l'environnement de l'Ontario

Gord Miller, B.Sc, M.Sc Commissioner Gord Miller, B.Sc, M.Sc. Commissaire

Avis aux médias

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario publie un rapport sur les progrès des activités en Ontario pour réduire les émissions des gaz à effet de serre

QUAND: Le 9 juillet 2014 à 10 h.

OÙ: Salle 148, Studio des médias de Queen's Park, Assemblée législative, Queen's Park, Toronto, Ontario.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario publiera À la recherche d'un leadership : Le coût de l'inaction en matière de changements climatiques, l'édition 2014 de sa revue annuelle sur les progrès des activités en Ontario pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

La conférence sera diffusée sur le Net. Si vous souhaitez écouter la conférence de presse en direct, veuillez visiter le site http://www.eco.on.ca/. Veuillez prendre note que le commissaire à l'environnement de l'Ontario ne répondra pas aux questions pendant la conférence, mais il accordera des entrevues en personne après la conférence de presse.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou planifier une entrevue, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Hayley Easto, Coordonnatrice, Communications et Relations externes, 416-325-3371 ou hayley.easto@eco.on.ca.

Si vous souhaitez profiter du soutien bilingue, veuillez communiquer avec la personne ci-dessous : M. Jean-Marc Filion, 705-476-9665.

- Les médias non accrédités à l'heure actuelle par la Salle des médias de Queen's Park (Assemblée législative) qui souhaitent participer à la conférence de presse doivent s'enregistrer auprès de Gerald Christopher, le coordonnateur de la salle des médias, en écrivant à l'adresse gerald_christopher@ontla.ola.org, en se rendant au bureau 387A ou en composant le 416-325-7922.
- Le rapport intégral sera offert dans les formats imprimés et PDF à compter de 9 h le 9 juillet 2014. Si vous souhaitez télécharger le rapport, veuillez visiter le site http://www.eco.on.ca.

Also available in English.

-30-

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Il est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la Charte des droits environnementaux de 1993 et il fait rapport sur le sujet. Il favorise d'une part la réussite du gouvernement pour réduire les émissions de GES et d'autre part l'atteinte d'une économie d'énergie accrue en Ontario.